

## Le président de Nîmes université

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes université et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté n°2021-05 du 13 janvier 2021 du président de l'université de Nîmes ;

### ARRÊTE

#### Article 1

Monsieur Marc OLIVAUX est nommé Vice-président de Nîmes université, en charge des Partenariats et de l'entrepreneuriat. À ce titre, lui est rattaché la/le référent(e) Pépite.

#### Article 2

Dans le cadre de sa vice-présidence Monsieur Marc OLIVAUX est notamment chargé des missions suivantes, qui devront s'inscrire dans la dynamique de développement de l'Etablissement Public Expérimental :

- Représenter l'établissement auprès des entreprises et acteurs du monde socio-économique et dans les instances locales et nationales traitant de l'entrepreneuriat étudiant et des relations entreprises-universités ;
- Etablir et formaliser des partenariats ambitieux en lien avec les missions de l'établissement ;
- Obtenir des financements venant abonder les ressources propres de l'établissement en particulier autour les domaines de références de celui-ci ;
- Organiser toute action d'information et toute manifestation visant à favoriser l'insertion professionnelle des étudiants ;
- Initier et développer toute forme de manifestation permettant de promouvoir ou renforcer les liens entre l'université et l'entrepreneuriat.
- Favoriser les synergies avec la Fondation Unimes Université

#### Article 3

Monsieur Olivaux restera en place jusqu'à nomination d'une nouvelle vice-présidence en charge des partenariats et de l'entrepreneuriat.

#### Article 4

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°2021-05 susvisé.

#### Article 5

La Direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nîmes, le 06 janvier 2025

Benoît ROIG

